



# CERTIFICAT DE SPECIALISATION

*Fu l'arrêté du 8 décembre 1993 pris en application de l'article 91 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991,*

*Fu l'arrêté du 8 juin 1993 fixant la liste des mentions de spécialisation en usage dans la profession d'Avocat,*

*Le Centre de Formation Professionnelle des Avocats du Ressort des Cours d'Appel d'Amiens, Douai et Rouen*

*Par délibération du Jury en date du 19 Juin 2006,*

*Délivre à Maître François REGNIER*

*Avocat au Barreau d'Abbeville*

*Un certificat de spécialisation en :*

**➤ Droit des Personnes**

*Fait à Lille*

*Le 26 Juin 2006*

Xavier BRUNET  
Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats  
Ressort des Cours d'Appel d'Amiens, Douai et Rouen  
529

